



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois

le 1^{er} mars à 14h30, le BUREAU du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LAJOUX (39) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 23 février 2023

Nombre de Voix

en exercice : 50

présentes : 24

votantes : 43

PARTICIPATION DU PARC À UNE EXPÉRIMENTATION DU DISPOSITIF FORESTIER SYLV'ACCTES

1 – Contexte

En début d'année 2022, le Parc a été sollicité par le Parc naturel régional du Morvan pour les accompagner dans une nouvelle démarche d'expérimentation du dispositif Sylv'ACCTES. Suite à des échanges techniques avec l'association, le PNR du Morvan a décidé d'initier une démarche de mise en place du dispositif sur son territoire. A ce titre, ils ont contacté d'autres « territoires » pour participer à cette démarche et la globaliser à l'échelle régionale. Deux autres territoires ont répondu favorablement pour creuser le sujet de manière technique : le Parc national des forêts et le Parc naturel régional du Haut-Jura.

A la suite de différents échanges techniques en 2022 et début 2023, il est proposé au Bureau du Parc de valider la démarche d'adhésion à ce projet d'expérimentation. Les éléments sont précisés ci-après.

2 – L'association SYLV'ACCTES

2.1 Présentation

Sylv'ACCTES est une association à but non lucratif, apolitique et non militant qui a pour but de financer des itinéraires sylvicoles (travaux forestiers, exceptées les coupes) en forêt publique ou privée.

Face à l'augmentation des pressions sur la ressource bois pouvant conduire à des impacts négatifs (dégradation de la biodiversité, uniformisation des paysages, perte de fertilité des sols forestiers, abandon de la gestion...), l'association a pour objet de contribuer à, de promouvoir, de coordonner, de développer et de financer des actions visant à favoriser l'effet d'atténuation du changement climatique de la sylviculture, à préserver durablement les ressources et services écosystémiques forestiers, à protéger et à valoriser le rôle de la gestion forestière durable dans l'activité socio-économique des territoires.

Bc7

Participation du Parc à une expérimentation du dispositif forestier Sylv'Acctes

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le : **16 MARS 2023**

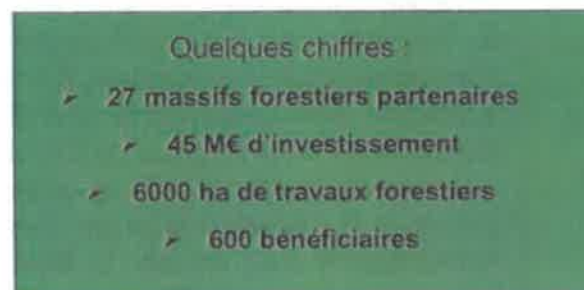
Publié ou notifié
le :

16 MARS 2023

Elle s'attache notamment à :

- contribuer à la création d'itinéraires sylvicoles favorisant la résistance et la résilience des forêts au changement climatique (atténuation et adaptation) et les services écosystémiques associés à la gestion forestière durable (eau, biodiversité, risques naturels, paysages, etc.) ;
- mobiliser des financements d'acteurs publics et privés souhaitant améliorer leur empreinte environnementale et climatique par le soutien financier à ces itinéraires ;
- promouvoir le rôle de la gestion forestière durable dans la vie socio-économique des territoires et pour la préservation/pérennisation des services écosystémiques forestiers en général.

Pour conduire la mise en œuvre de son objet, l'association « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain » s'appuie sur une charte éthique, un référentiel et un ensemble de Projets Sylvicoles Territoriaux®.



2.2 Fonctionnement

A l'échelle de massifs forestiers, Sylv'ACCTES vise à faire émerger puis accompagner financièrement des modes de gestion forestiers vertueux permettant de répondre aux attentes locales.

Pour les identifier, Sylv'ACCTES accompagne une démarche de concertation à l'échelle de massifs forestiers en s'appuyant sur les structures de gouvernance locales (type Parc naturel régional, Charte Forestière de Territoire ou Communauté de communes).

Une série d'indicateurs, propriétés de Sylv'ACCTES et déposés auprès de l'INPI (carbone/biodiversité/économie et services socio-environnementaux), permettent d'apprécier le caractère vertueux des modes de gestion proposés.

A l'échelle du massif concerné, les propriétaires forestiers (privés/publics) peuvent mettre en œuvre les modalités de gestion préconisées et solliciter un financement de Sylv'ACCTES pour leur réalisation.

Sylv'ACCTES agit comme une interface de financement qui lève des fonds auprès d'acteurs publics ou privés pour financer la mise en œuvre des pratiques de gestion vertueuses. Pour ce faire, Sylv'ACCTES a mis en place une mécanique de financement à la fois fluide (traitement de dossier et mise en paiement réalisé dans des délais garantis) et qualitatif (traçabilité des financements, transparence des actions et méthode de contrôle spécifique).

2.3 Financements

L'association fonctionne de manière cloisonnée sur ses budgets.

Un budget investissement pour les travaux. Chaque financeur (public et privée) peut choisir le massif sur lequel il souhaite que l'association utilise ses fonds. Toutefois le financeur ne connaît pas l'identité des bénéficiaires de ses fonds, et le bénéficiaire ne connaît pas l'identité du financeur hors Sylv'ACCTES (ceci pour éviter tout risque d'opération de sponsoring, pour rester exclusivement dans le cadre du mécénat).

Un budget fonctionnement qui porte les charges de structures et salaires exclusivement sur les cotisations des adhérents (entreprises et collectivités), le mécénat dit non affecté (ne relevant pas de travaux forestiers) et des subventions sur projets spécifiques (exemple ADEME ou expérimentation dans de nouvelles régions).

Dans le cadre de l'expérimentation dans de nouvelles régions, une subvention vient assurer la prise en charge du déploiement expérimental de Sylv'ACCTES sur 2 années. Il n'y a donc pas de cotisations appelées vers les territoires qui souhaitent participer à cette expérience. Toutefois, à l'issue de l'expérimentation, si le territoire souhaite rester engagé avec Sylv'ACCTES, une cotisation de 4 000€ pour 3 ans est appelée.

Plus d'informations sur l'association : <https://sylvacctes.org/>

3 – La démarche d'expérimentation et possible déploiement par la suite

Phase A : Élaboration des Programmes Sylvicoles Territoriaux (PST), mobilisation des acteurs techniques et des premiers financeurs

- Identifier et accompagner 3 territoires pour l'émergence et la finalisation des PST ;
- Constituer, réunir et animer le comité scientifique et technique régional ;
- Identifier et mobiliser les premiers financeurs publiques et/ou privés.

Phase B : Pérenniser l'action de Sylv'ACCTES

- Ajuster les outils pour l'instruction et le suivi des travaux ;
- Tester sur les territoires pilotes la mise en œuvre technique de Sylv'ACCTES par la réalisation des premiers travaux forestiers ;
- Assurer une bonne appropriation de l'outil Sylv'ACCTES par les partenaires techniques locaux ;
- Construire des outils de communication (site web...) pour les territoires concernés.
- Calendrier prévisionnel : septembre 2023 – mars 2025

Résultats attendus :

- Constitution du comité scientifique et technique Bourgogne Franche-Comté ;
- Partage systématique des comptes-rendus de ce comité ;
- PST validés pour chaque territoire pilote ;
- Constitution du fonds.

Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, trois territoires sont rentrés en contact avec l'association pour cette démarche : le PNR du Morvan, le PN des Forêts, le PNR du Haut-Jura.

Il est prévu de solliciter un financement de la Région à hauteur de 20 000 € pour les trois territoires. Il conviendra de s'organiser avec l'association et les autres territoires pour la structuration administrative du dossier.

4 – Quel intérêt pour le Parc ?

Le déploiement du dispositif Sylv'ACCTES sur le Parc est pertinent à plusieurs titres :

- Animation d'une réflexion sur la sylviculture, avec les partenaires forestiers, dans un contexte de réchauffement climatique et d'évolutions des pratiques. Cela sera notamment l'occasion de réfléchir à de nouveaux itinéraires sylvicoles à implanter sur le Massif. Exemples : quel itinéraire après une attaque de scolytes ? Comment introduire la diversification des essences, notamment la présence de feuillus, dans les objectifs sylvicoles ? Poursuivre la pratique de la futaie jardinée résineuse en respectant les enjeux de préservation des espèces faunistiques et floristiques, etc. ;
- Réflexion qui arrive dans une période stratégique pour le Parc (révision de la Charte, nouvelle stratégie Forêt) ;
- Rôle du Parc d'initier des démarches innovantes et fédératrices de plusieurs acteurs ;
- Pas d'engagements financiers. Réflexion dans deux ans pour adhésion et aide à l'animation du dispositif.

➤ **Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus mentionnés et après en avoir délibéré, le Bureau :**

- **Valide** la participation du Parc à la démarche d'expérimentation ;
- **Donne pouvoir** à la Présidente pour déposer le dossier et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Françoise VESPA



Annexe : Programme financier de la démarche d'expérimentation en Région Grand Est (5 territoires)

| Période de réalisation | Phase | Action | Intitulé | Nbre de jours | Coût estimatif | Nbre de déplacement | Coût estimatif |
|-------------------------------------|-------|--------|---|---------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| du 1 septembre 2021 au 31 mars 2023 | A | 1 | Identification et accompagnement de 4 à 5 territoires pour l'émergence et la finalisation des PST | 25 | 7 500,00 € | 10 | 3 000,00 € |
| | | 2 | Constituer, réunir et animer le comité scientifique et technique régional | 13 | 3 900,00 € | 5 | 1 500,00 € |
| | | 3 | Identifier et mobiliser les premiers financeurs publics et/ou privés pour financer les premiers travaux sylvicoles | 35 | 10 500,00 € | 17 | 5 100,00 € |
| | B | 4 | Ajuster les outils pour l'instruction et le suivi des travaux | 5 | 1 500 € | 0 | - € |
| | | 5 | Tester sur les territoires pilotes la mise en œuvre technique de Sylv'ACCTES par la réalisation des premiers travaux forestiers | 6 | 1 800 € | 5 | 1 500,00 € |
| | | 6 | Assurer une bonne appropriation de l'outil Sylv'ACCTES par les partenaires techniques locaux | 6 | 1 800 € | 2 | 600,00 € |
| | | 7 | Construire des outils de communication (site web...) pour les territoires concernés | 5 | 1 500 € | 0 | - € |
| Total | | | | 94 | 28 500,00 € | 39 | 11 700,00 € |
| Total | | | | | | 40 200 € | |

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

16 MARS 2023



ID : 039-253901664-20230301-DELIBUR23BC7-DE